

## ACCORDS SOCIAUX, ENCORE UNE DÉSILLUSION POUR LES SALARIÉS ET LA CFDT.

Intéressement, passage de rémunération de 14 à 13 mois et télétravail viennent de rythmer l'actualité sociale au CMO ces derniers mois. Pour la CFDT, tous ces sujets étaient l'occasion de renforcer l'attractivité de l'entreprise et d'améliorer la qualité de vie au travail des salariés du CMO. Malheureusement, une grande désillusion a pris place face au renouveau social tant espéré.

Lors de ces négociations, la **CFDT** a proposé à la direction les idées que vous nous avez remontées. Nous vous remercions sincèrement de la qualité des échanges réalisés : **MERCI à vous.**

Cependant, la vision sociale de la direction sur ces sujets n'est pas au rendez-vous.

La **CFDT** regrette les résultats de ces négociations et déplore également la méthode utilisée pour travailler sur ces sujets majeurs :

- **Télétravail :**
  - 20 jours/an pour le siège avec 2 jours de télétravail max par mois.
  - 6 jours/an pour le réseau, uniquement pour des tâches hors gestion clients.
  - Aucune prise en charge financière particulière.



PIXIS : CFDT

☎ : 02-51-47-53-30

✉ : cfdt.cmo@gmail.com

🌐 : www.cfdt-creditmutuel.com

La direction propose une diminution drastique du nombre de jours de télétravail par rapport à ce qu'il se passe réellement au CMO depuis plus 1 an et demi. Cette organisation du travail a pourtant permis d'assurer un très bon niveau d'activité en période de pandémie et prouve encore son efficacité aujourd'hui.

Elle aurait voulu s'y prendre autrement pour bâcler la négociation qu'on pouvait difficilement faire mieux :

- pas de diagnostic réalisé en amont pour mettre en avant les forces/faiblesses du télétravail depuis 2020,
- une vision minimaliste du sujet, affichée dès le début,
- pas d'intervention d'expert externe pour apporter un regard objectif et constructif à notre futur accord,
- pas de définition claire des tâches télétravaillables,
- dispositif de formations jugé inutile par la direction,
- aucune proposition pour les situations spécifiques : travailleurs handicapés, temps partiels, femmes enceintes...

Cette coquille quasi vide du télétravail régulier au CMO sera signée uniquement par l'organisation syndicale majoritaire. Il y a eu seulement 3 demies journées de négociation pour une organisation du travail que l'on ne pratiquait pas encore il y a 2 ans ... Du jamais vu dans une entreprise bancaire de notre taille et peut-être un record dans le groupe Crédit Mutuel !

Avec un tel accord, les salariés ne sont ni formés, ni préparés, ni protégés contre les risques liés à cette organisation du travail ; laissant managers et collègues livrés à eux même.

**Pour la CFDT, il sera très difficile de valoriser la marque employeur CMO avec un accord de cette qualité, qui fait aujourd'hui du CMO la risée du monde bancaire.**

- **Passage rémunération de 14 à 13 mois :**

Il ne s'agit pas d'un nouvel avantage social ni d'une augmentation de salaire pérenne mais d'une distribution différente de votre rémunération brute annuelle.

Une meilleure lisibilité de notre « pack social CMO » face à la concurrence bancaire peut être nécessaire mais pas au détriment d'une majorité de salariés opposée à ce passage de 14 à 13 mois.

Pour la CFDT, il est hors de question de signer l'avenant à notre convention collective sans négocier de contreparties. Le principe du versement en novembre de l'allocation de fin d'année étant déjà validé par la direction fin 2019, toutes nos nouvelles propositions sont rejetées. Il ne s'agit plus d'une négociation mais d'une simple formalité administrative où la direction nous demande de valider son projet d'avenant à notre convention collective sans nouvelle contrepartie pour les salariés.

**Méthode que la CFDT déplore très fortement.**

Point de vue CFDT

- **Intéressement :**

Une baisse de 2 millions d'euros de l'enveloppe dans le seul but d'améliorer le salaire des jeunes embauchés, sans contrepartie pour les salariés plus anciens.

Nos propositions CFDT étaient facilement réalisables et allaient vers plus d'équité pour les salariés. La direction a refusé et préfère promouvoir un nouvel accord d'intéressement privilégiant les niveaux de contribution 6 et 7, avec une réduction de l'enveloppe d'intéressement de 2 millions d'euros.

Il était hors de question pour la CFDT de signer un tel accord et de valider ainsi un chèque en blanc à la direction sans avoir les modalités des contreparties attendues. A l'heure actuelle, nous ne connaissons toujours pas les détails des contreparties promises par la direction. Le manque de transparence est aussi un élément que la CFDT regrette dans ce dossier.

**« Merci aux signataires de cet accord pour ces belles avancées sociales ! »** (Ironie)

Point de vue CFDT

Avec ces quelques exemples, la défense des droits des salariés du CMO et l'amélioration de nos accords d'entreprise sont de plus en plus difficiles. La CFDT ne signera pas d'accords avec des « c'est mieux que rien ». Nous ne pouvons plus avancer par petits pas et accumuler des retards sociaux nuisibles à l'attractivité du CMO.

L'égalité professionnelle est actuellement en cours de négociation. Espérons une vision plus sociale et constructive de la direction pour obtenir un accord ambitieux.

**La CFDT demande à la direction ainsi qu'aux autres organisations syndicales d'être en cohérence avec le monde du travail d'aujourd'hui et de s'inscrire, tous ensemble, dans une dynamique d'innovation sociale afin de créer un socle social Crédit Mutuel Océan attractif pour les années à venir.**

PIXIS : CFDT

☎ : 02-51-47-53-30

✉ : cfdt.cmo@gmail.com

🌐 : www.cfdt-creditmutuel.com